



Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
des terres publiques intramunicipales 2021-2022

PAFIO

Consultation publique par zoom
24 mars 2021

Contenu de la présentation

- 1- Mot de bienvenue et mise en situation
- 2- Gestion forestière sur les TPI
- 3- Calcul de possibilité forestière 2015-2023 (révisé pour 2021-2023)
- 4- Comptabilité des volumes forestiers
- 5- Planification forestière sur les TPI
- 6- Gestion de l'épidémie TBE sur les TPI
- 7- Secteurs d'intervention potentiels proposés
- 8- Raffinement et planification annuelle
- 9- Dates importantes

Mise en situation

Cadre juridique et légal de gestion des TPI

- [Entente spécifique de délégation des terres publiques intramunicipales](#) entre le gouvernement du Québec et la région (depuis 1996)
- [Convention de gestion territoriale](#) entre le gouvernement du Québec et la MRC (1997- reconduit par décrets depuis cette date):
 - **Pouvoirs et responsabilités délégués:**
 - Planification intégrée de développement et d'utilisation du territoire
 - Gestion foncière
 - Réglementation foncière
 - [Gestion forestière](#)

Gestion forestière sur les TPI

- PGAF 2001-2006 et 2007-2012 en vertu de l'ancienne Loi sur les forêts
- Reconduction du PGAF jusqu'en 2016 suite à l'instauration du nouveau régime forestier
- Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier – Avril 2013
- Délai jusqu'au 1^{er} avril 2018 – Mise en place progressive des PAFIT-PAFIO
- Nouvelles délégations de gestion territoriales avec les MRC pour la période 2016-2021
 - Nouvelles responsabilités dans le cadre du nouveau cadre réglementaire (rétroactif au 1^{er} avril 2016)
 - **Mise en place de PAFIT Avril 2018**
 - Obligations de certification environnementale (ISO 14001 ou CEAF) pour la réalisation de travaux forestiers sur les TPI
 - Transition vers RADF au 1^{er} avril 2018

Gestion forestière sur les TPI

Rappel du nouveau mode de gestion forestière

- En conformité avec l'article 7.2 de la convention de gestion territoriale, suite à la réception du calcul de possibilité forestière, la MRC doit produire un PAFIT et un PAFIO
- Le calcul a été déposé en avril 2015 (reconduction jusqu'en 2023 – FEC)
- Le PAFIO est en vigueur depuis juin 2016
- Le PAFIT est en vigueur depuis avril 2018



Calcul de possibilité forestière 2015-2023

Avril 2015

- Période 2015-2020
- Attribution de de 20 900m³/an de volume forestier brut

Avril 2020

- Reconduction du calcul de 2015
- Aucune modification majeure ne justifie un nouveau calcul
- Travaux de révision pour intégrer l'effet de l'épidémie de TBE.

Décembre 2020

- Dépôt des résultats de l'analyse d'impact de l'avancement de l'épidémie de la TBE sur la possibilité forestière (par le FEC).



Calcul de possibilité forestière 2015-2023

Sommaire des décisions du Forestier en Chef (FEC) à compter du 1^{er} avril 2021 pour la MRC

Périodes	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)			
	Résineux	Feuillus intolérants	Feuillus tolérants	Total
2015-2020	11 200	9 500	200	20 900
% impact TBE (FEC)	- 4 %	+ 4 %	0 %	0 %
2021-2023	10 700	9 900	200	20 800

Calcul de possibilité forestière 2015-2023

Attribution de 20 800m³/an de volume forestier brut

- 5 bénéficiaires de convention d'aménagement des territoires forestiers résiduels

Bénéficiaires	Attribution annuelle (m ³ /année) 2015-2020			Attribution annuelle (m ³ /année) 2021-2023		
	SEPM	FEU	TOTAL	SEPM	FEU	TOTAL
Corpo. Labrecque	1 150	1 400	2 550	1 100	1 450	2 550
Corpo. Lamarche	2 900	3 000	5 900	2 775	3 125	5 900
Corpo. L'Ascension	1 050	400	1 450	1 000	425	1 425
Corpo. Ste-Monique	1 550	1 050	2 600	1 475	1 100	2 575
Flore Bleue	1 850	1 700	3 550	1 750	1 800	3 550
Bloc Saint-Nazaire	1 150	500	1 650	1 100	525	1 625
Autres territoires	1 600	1 600	3 200	1 500	1 675	3 175
Total	11 250	9 650	20 900	10 700	10 100	20 800

Comptabilité des volumes forestiers

- Comment savoir combien de bois a été prélevé ?

Bloc récolté

Transport



Comptabilité des volumes récoltés

1. Volume bord de chemin

- L'ensemble des piles de bois, leur dimension, essence, longueur, qualité sont comptabilisés par l'entrepreneur responsable de la récolte. Il est payé en fonction du volume mis au bord du chemin, cette comptabilité lui permet d'estimer ses revenus.

2. Volume livré à l'usine

- Pour chaque voyage de bois, un formulaire (AT) est rempli détaillant le point de départ, la destination, le transporteur et la taille approximative du voyage (plein, moitié, etc...).
- Chaque voyage est pesé à destination et le poids total est imprimé sur le formulaire. Des échantillons permettent de déterminer le rapport masse-volume ainsi que la répartition des qualité du bois (sciage, pâte). Sur les TPI on est à facteur fixe parce que petit volume par essence (- de 7 500m³).
- Ce volume sert à la fois à payer l'entrepreneur de récolte mais aussi à verser les redevances forestières applicables à la MRC.



Comptabilité des volumes forestiers

- Inventaire de la matière ligneuse non-utilisée



Comptabilité des volumes forestiers

3. Volume non-utilisé

- Un inventaire est fait sur toutes les superficies récoltées pour déterminer quel est le volume de matière ligneuse non-utilisée (MLNU)
 - ✦ Tiges sur pied;
 - ✦ Souches (hauteur excessive);
 - ✦ Courbures excessives;
 - ✦ Billots oubliés;
 - ✦ Correction carie;
 - ✦ Correction souche évasée;
 - ✦ Etc...

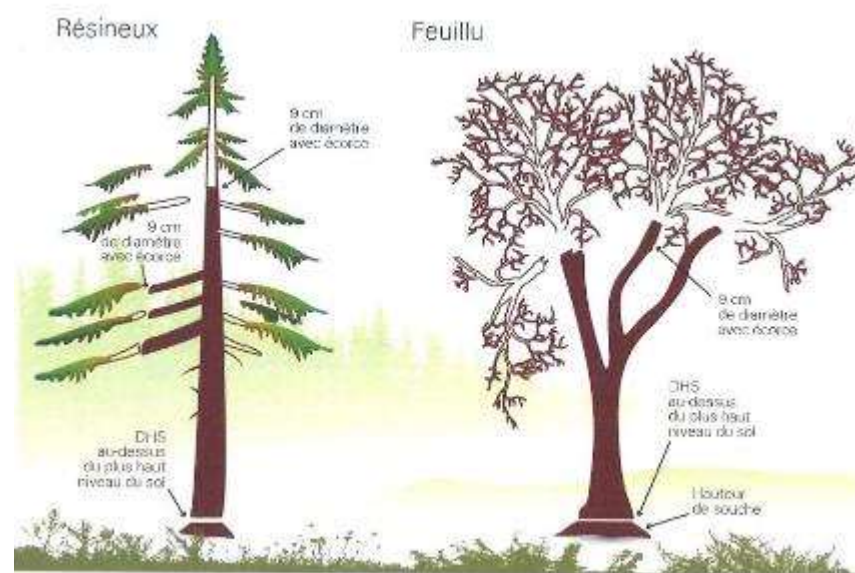


Figure 66 Volume marchand brut

- Art. 147 RADF – Hauteur souche 25 cm été, 45 cm hiver
- Art. 150 RADF – Volume ligneux 3,5 m³/ha après traitement

Planification forestière sur les TPI

Plan d'Aménagement Forestier Intégré Tactique (PAFIT)

- Grandes orientations stratégiques
- Enjeux d'aménagement
- Stratégies d'aménagement
- Durée de 5 ans (2017-2022)
- Pas de superficies déterminées dans ce plan

Plan d'Aménagement Forestier Intégré Opérationnel (PAFIO)

- Banque de secteurs de récolte harmonisés et consultés
- On vise un 200 % consulté/harmonisé
- Assiettes de récolte et chemins mis en consultation chaque année



Planification forestière sur les TPI

Suivi des travaux inscrits au PAFIO

Depuis 2016

- Les superficies ayant fait l'objet d'une consultation publique PAFIO antérieure (juin 2016, avril 2017, mars 2018, avril 2019, mars 2020) et qui n'ont pas été récoltées demeurent disponibles à la récolte si le promoteur démontre toujours un intérêt. Toutefois, ils devront faire l'objet à nouveau d'une identification en consultation.
- Élimination des superficies consultées (SIP) lorsqu'un chantier de récolte est complété (SI).



Secteurs d'intervention potentiels proposés 2021-2022

1. SIP (secteurs d'intervention potentiels)

identifiés par les bénéficiaires ou par la MRC

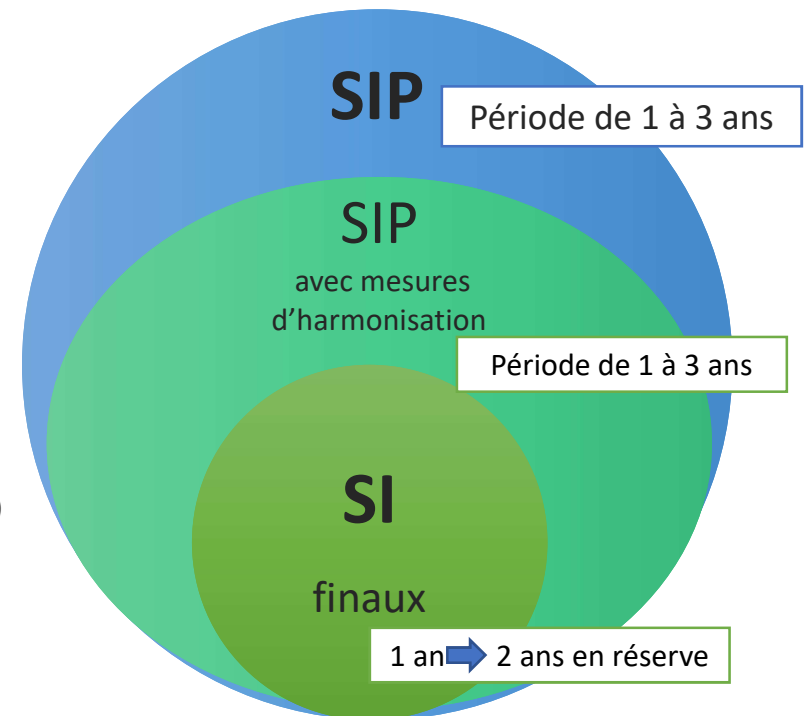
- Peuplements à maturité cartographique
- Peuplements fortement affectés par la TBE
- 1 dépôt par année à la MRC
- Possibilité d'un 2^e dépôt avec consultation (plan spécial)

2. Commentaires recueillis sur les SIP serviront d'intrant au raffinement de la planification

- Inventaire forestier sur les SIP harmonisés
- Établissement des prescriptions = SI dans PAFIO (200 %)

3. Le bénéficiaire établit sa planification annuelle à partir des SI harmonisés disponibles au PAFIO

- Les permis d'intervention sont émis par la MRC via le PAIF
- La consultation couvre les travaux de remise en production (SCA, PLR, DEG) lorsque requis.



Légende des cartes

Historique de travaux

Avant 2017 :

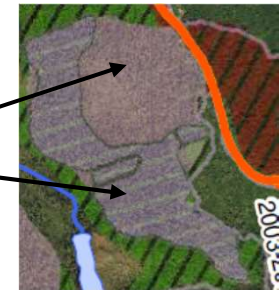
Après 2017 :



Année en cours

Travaux autorisés

Travaux réalisés



Secteurs d'intervention potentiels - travaux commerciaux

En consultation

Consultation antérieure



Feuillus



Mélangés



Résineux



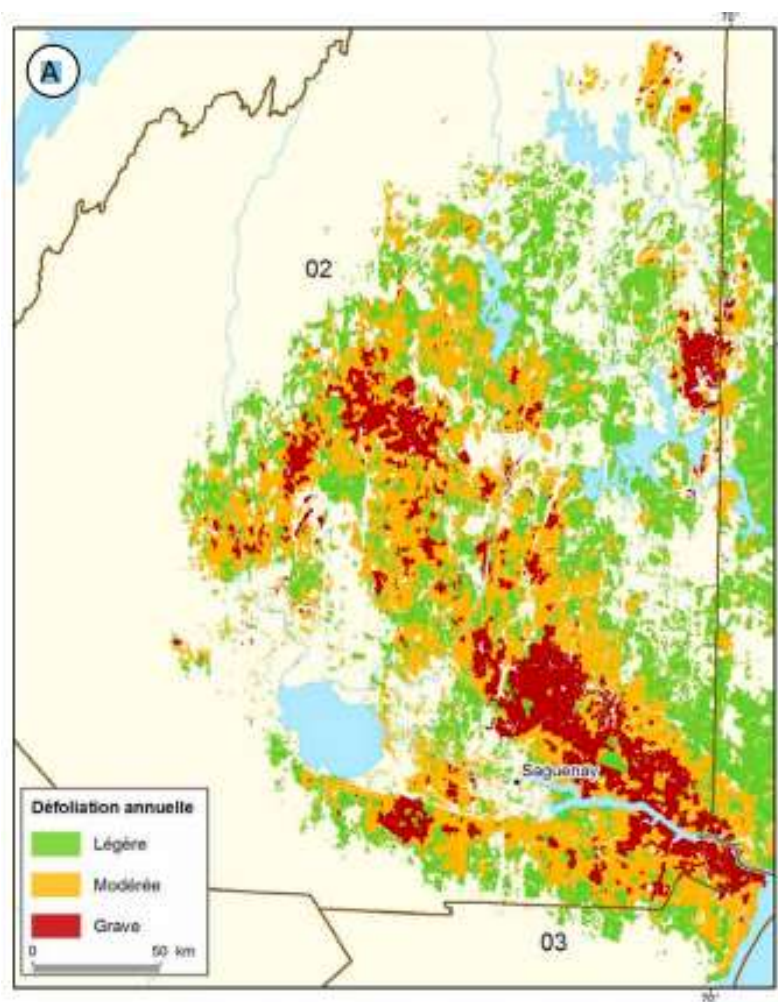
Plan spécial TBE 2021



Plan spécial TBE futur

Gestion de l'épidémie TBE sur les TPI

Suivi de l'évolution de la TBE- MFFP



Les épidémies de TBE sont cycliques, c'est-à-dire qu'elles reviennent environ tous les 30 à 35 ans. **Chaque épidémie peut durer de 15 à 20 ans dans un même secteur.**

Lorsque l'épidémie se poursuit pendant plusieurs années, le feuillage devient parfois insuffisant pour assurer la survie de l'arbre et la mortalité des arbres débute et progresse selon leur vulnérabilité. Au fil des ans, les arbres défoliés prennent une teinte grisâtre qui reflète la disparition progressive du feuillage. **Au moins quatre années rapprochées de défoliation grave des pousses sont nécessaires avant que les premiers arbres meurent**

Les récentes données publiées par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs montrent que, dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, les superficies touchées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) ont augmenté de 2019 à 2020, passant de 1 877 484 à 2 990 072 hectares. **Pour 2021, les données du Ministère laissent présager que l'infestation va persister dans la région. Les relevés aériens prévus en 2021 permettront de confirmer l'ensemble des dommages appréhendés.**

Gestion de l'épidémie sur les TPI – plan d'action

Campagne de pré-récupération :

- Éviter de perdre de la valeur marchande des bois (volume sciage)
- Éviter la congestion pour la mise en marché
- Incitatifs
 - Dérogation pour certaines normes (volume annuel, superficie 10 ha, etc...)
 - Inventaire de suivi de l'évolution de l'épidémie et inventaire avant traitement et aide financière

Lutte directe aux insectes (arrosage) – SOPFIM



Gestion de l'épidémie sur les TPI – plan d'action

Plan spécial de récupération :

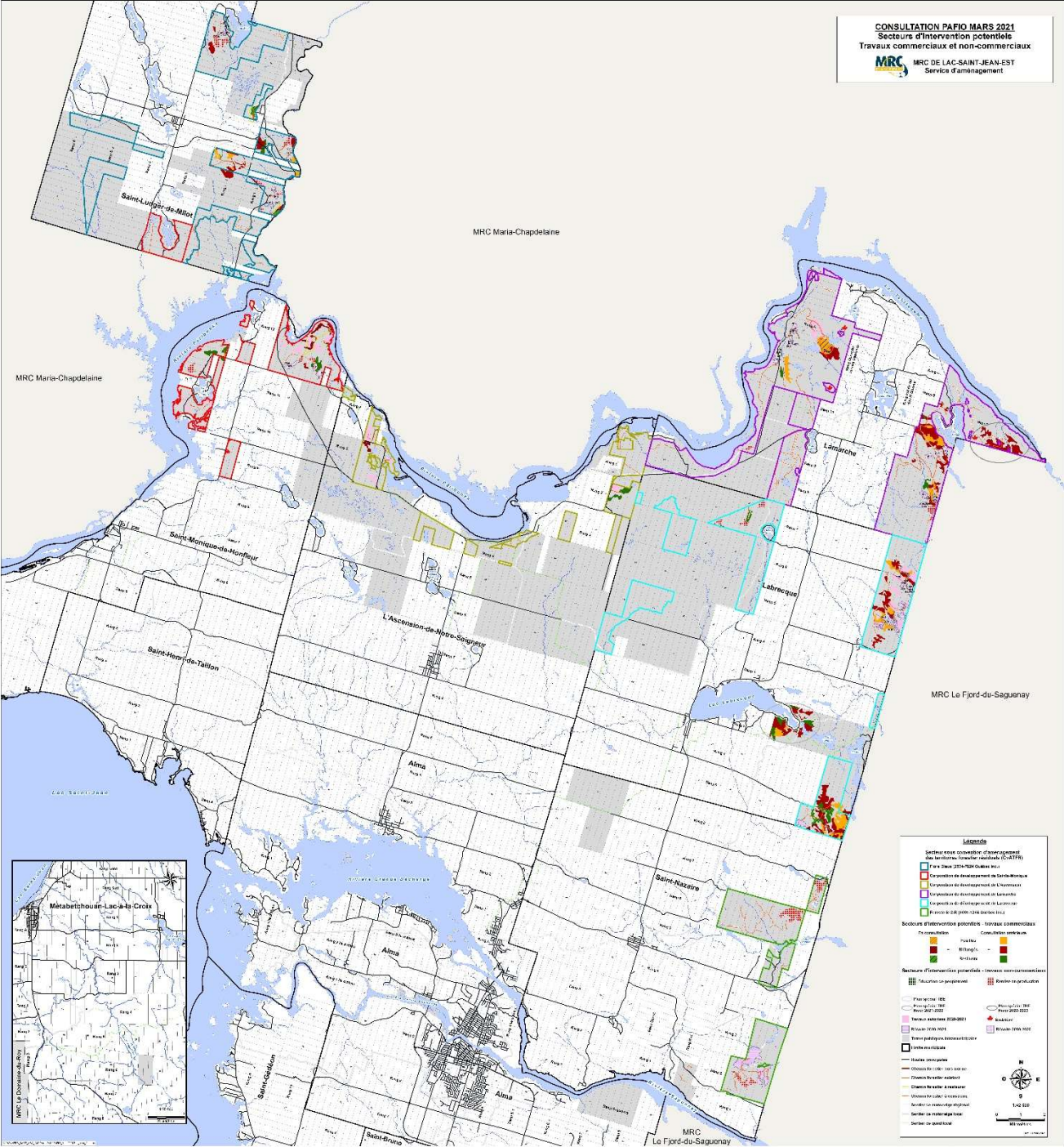
- Permet d'obliger la récolte de volumes affectés
- Pourrait être accompagné d'une compensation financière au promoteur
- Plusieurs secteurs sous surveillance présentement (Saint-Nazaire, Lamarche, Labrecque, Saint-Ludger-de-Milot)
- Permettre le maintien de la possibilité forestière des blocs forêt en TPI

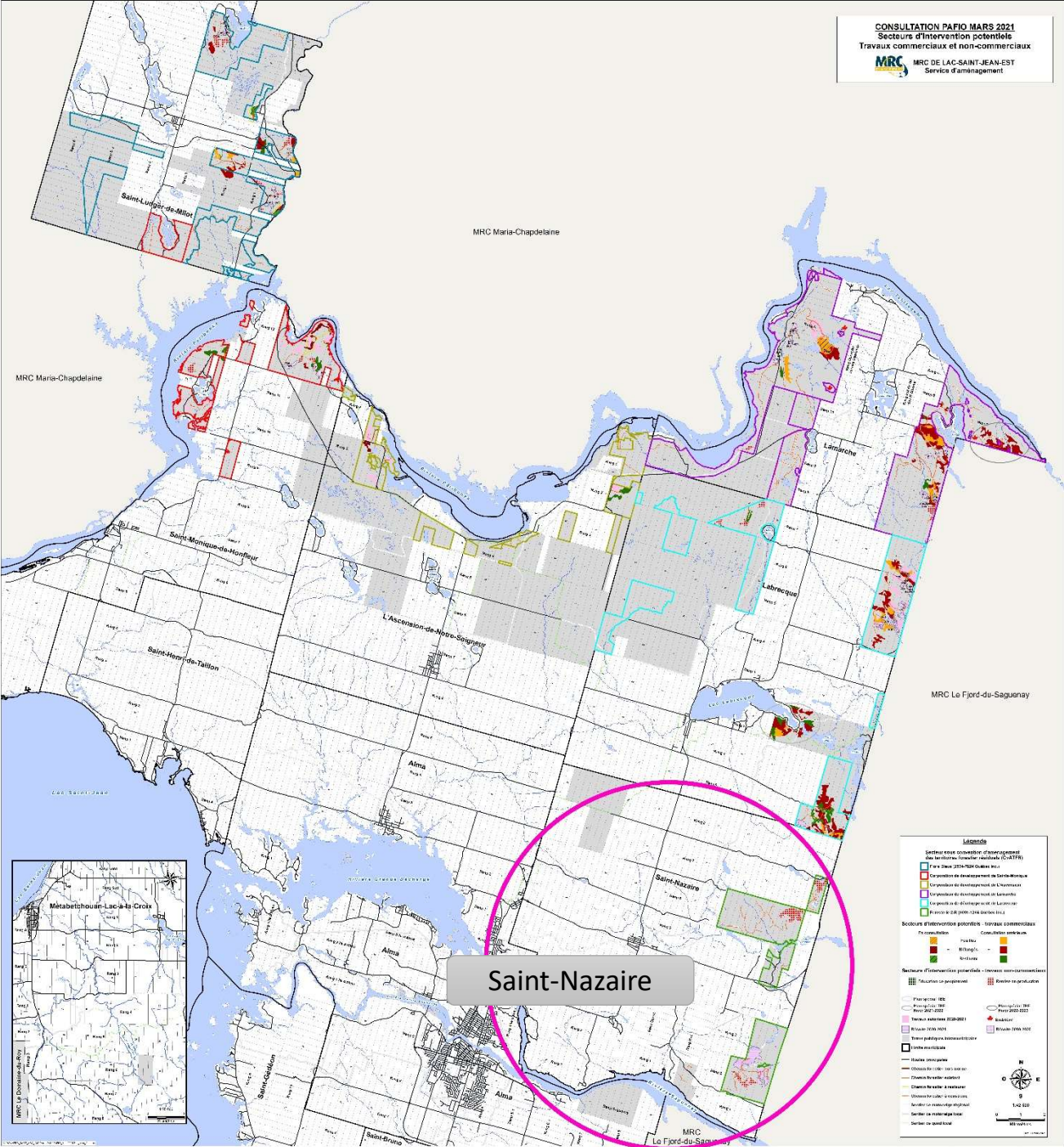


Zone d'exclusion de travaux sylvicoles non-commerciaux:

- Ensemble des TPI
- Mêmes critères d'exclusion que le MFFP







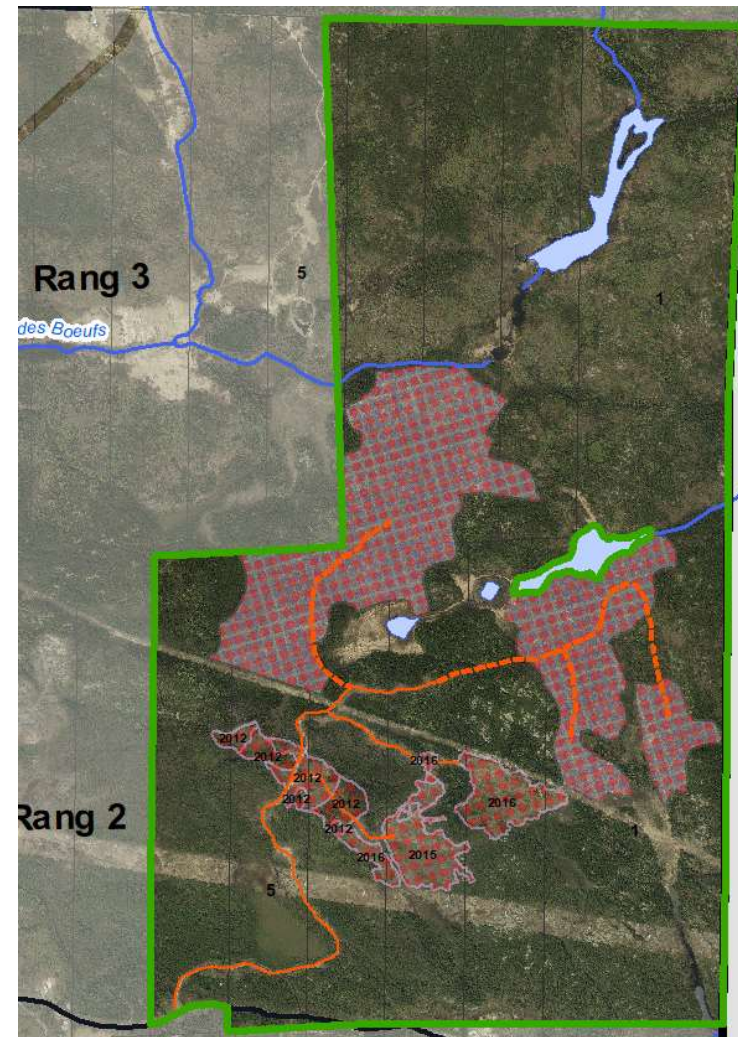
Saint-Nazaire

Localisation des SIP – Bloc B – Saint-Nazaire

Plan spécial de récupération TBE 2020 – travaux en cours

- Superficies résineuses très affectées par la TBE
- Arrosages effectués SOPFIM 2017 – Rangs 5 et 6 seulement
- Dérogation pour excéder superficie maximale de 10 ha, séparateurs de 100 m et possibilité annuelle.
- Possibilité annuelle 2015-2020 excédée de 6 297 m³ SEPM et 40 m³ Feuillus
- **Aucun travaux de récolte pour les 6 prochaines années dans ce bloc**
- **Travaux de scarifiage et reboisement en 2021**
- **MRC responsable des travaux**

Secteur Carreau Gervais

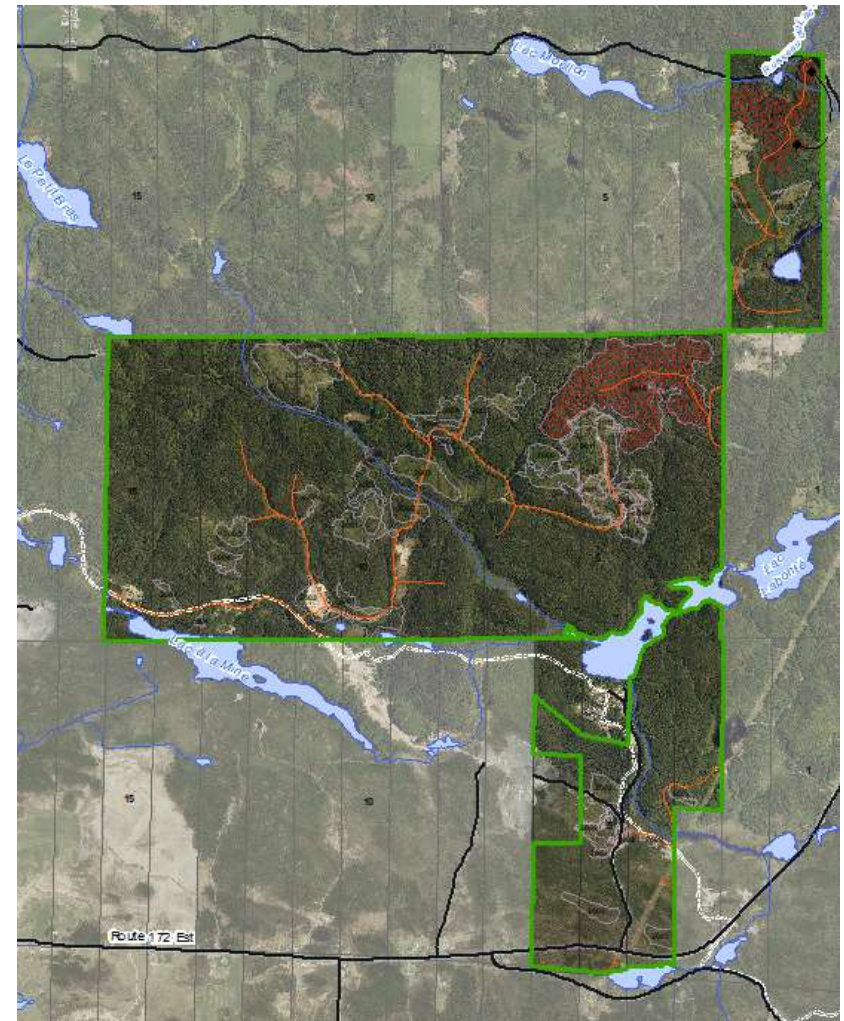


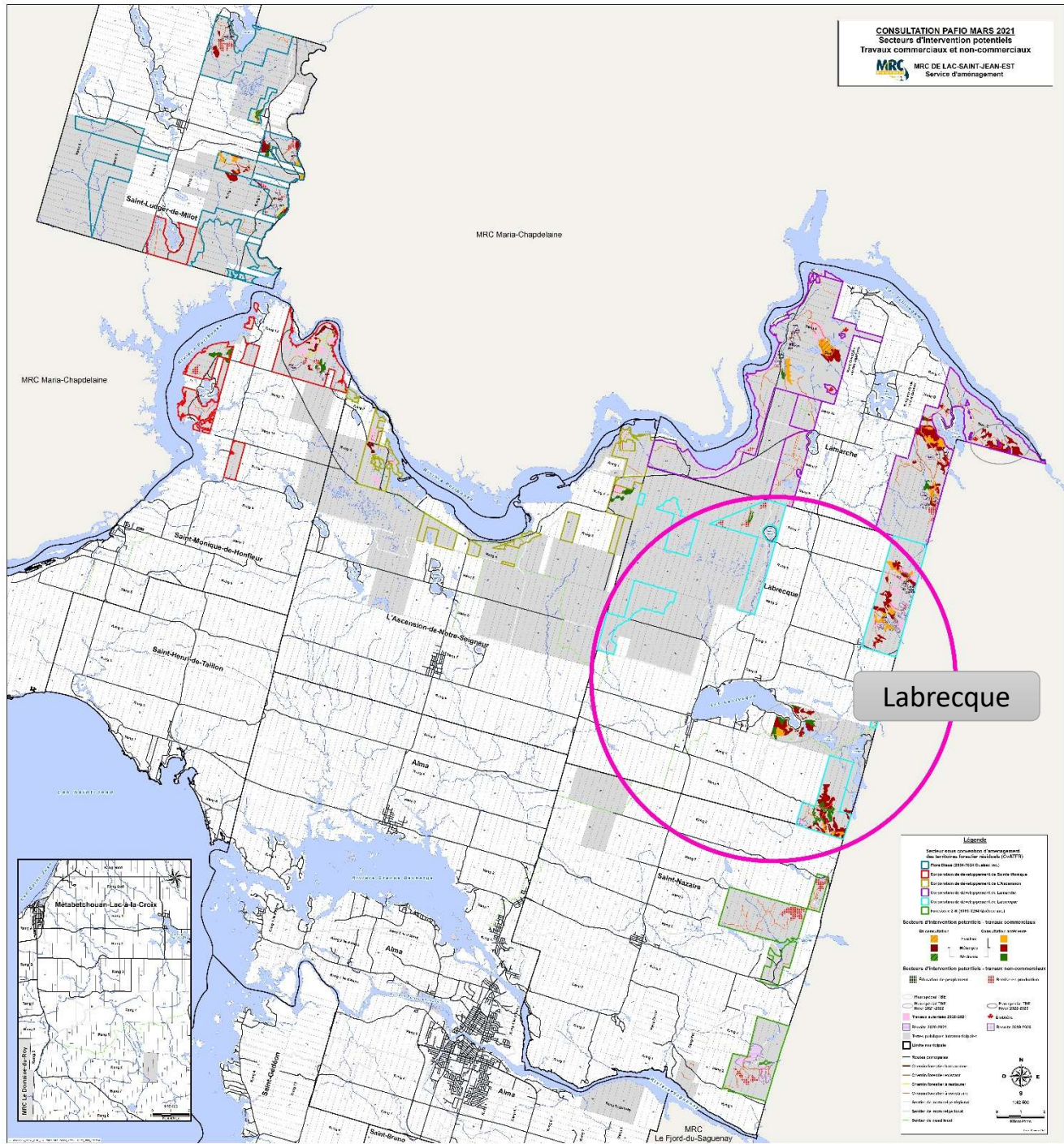
Localisation des SIP – Bloc B – Saint-Nazaire

Secteur Rangs 5, 6 et 7

Aucun travaux de récolte dans ce secteur

- **Travaux de récolte réalisés en 2018-2019**
- Travaux de scarifiage et reboisement en 2021
- MRC responsable des travaux





Localisation des SIP – Bloc C – Labrecque

Corporation de développement de Labrecque

Planification de récolte 2021-2022

3 secteurs de planification

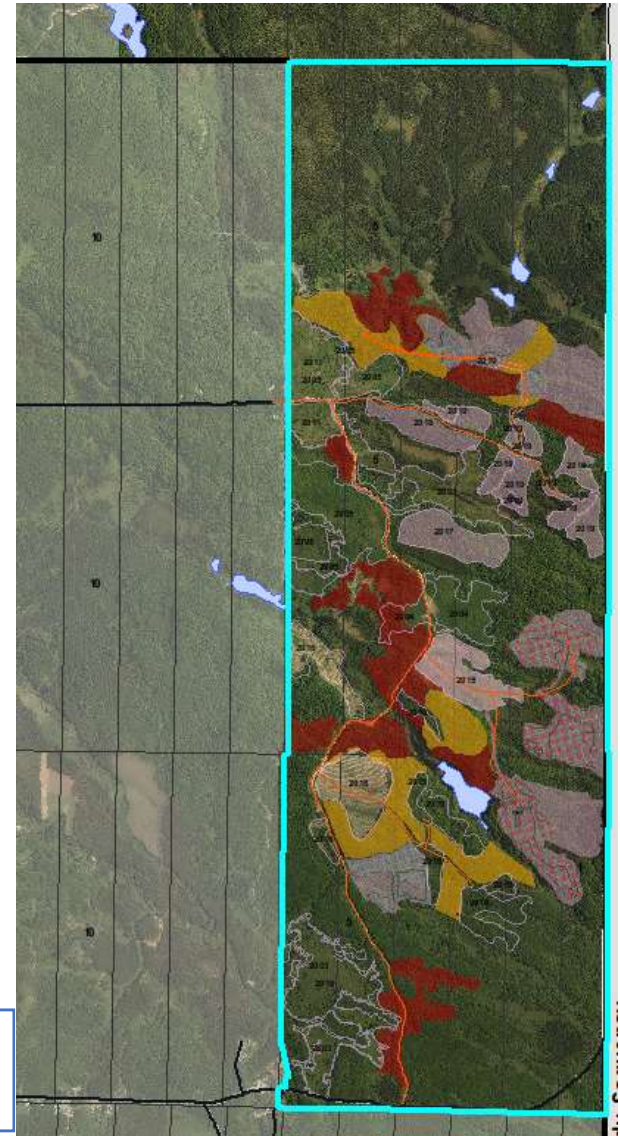
Possibilité de récolte 2021-2022

1 100 m³ SEPM et 1 450 m³ Feuillus

Secteur no.1

- **Superficiés mélangées très affectées par la TBE (+10% de mortalité, 40% de défoliation)**
- **Superficiés en feuillus maturité avancée – sénescence dans certains secteurs – priorité de récolte rangs 5, 6 et 7**
- Dérogation pour excéder superficie maximale de 10 ha, séparateurs de 100 m et possibilité annuelle (inclusion au plan spécial de Lamarche)
- Excellents sites pour AIPL (strates mélangées)
- Présence de chasseurs-info

Secteur no.1
Rangs 5, 6 et 7



Localisation des SIP – Bloc C – Labrecque

Planification de récolte 2021-2022
3 secteurs de planification

Secteur no.2

- Superficie résineuse près de la bleuetière pour fermer le secteur de récolte



Secteur no.2 JMDSL

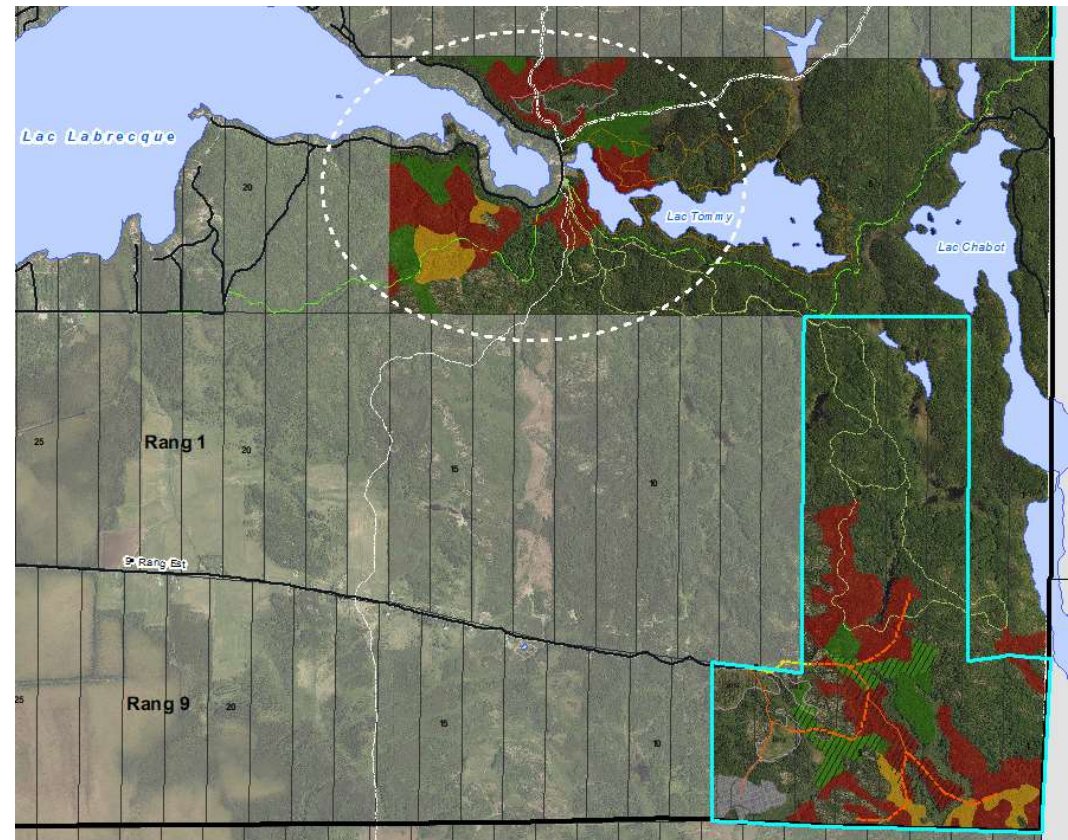
Localisation des SIP – Bloc C – Labrecque

Planification de récolte 2021-2022 3 secteurs de planification

Secteur no.3

- **Superficies résineuses très affectées par la TBE**
- Superficies en feuillus maturité avancée priorité 2022-2023
- Préparer les chemins pour travaux 2022-2023

Secteur no.3 Rang 9



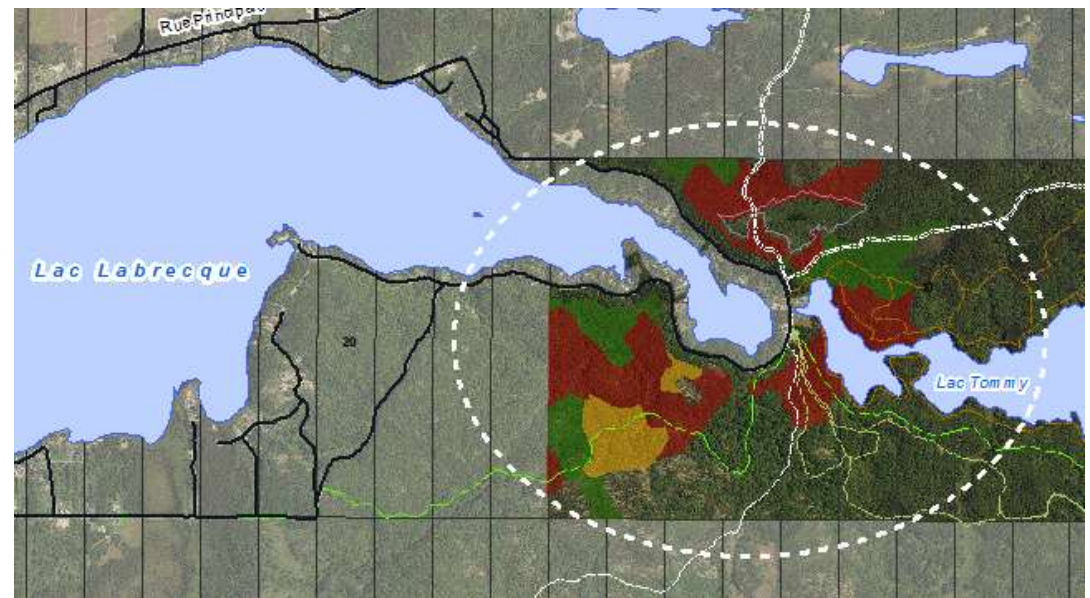
Localisation des SIP – Bloc récréation Lac Labrecque

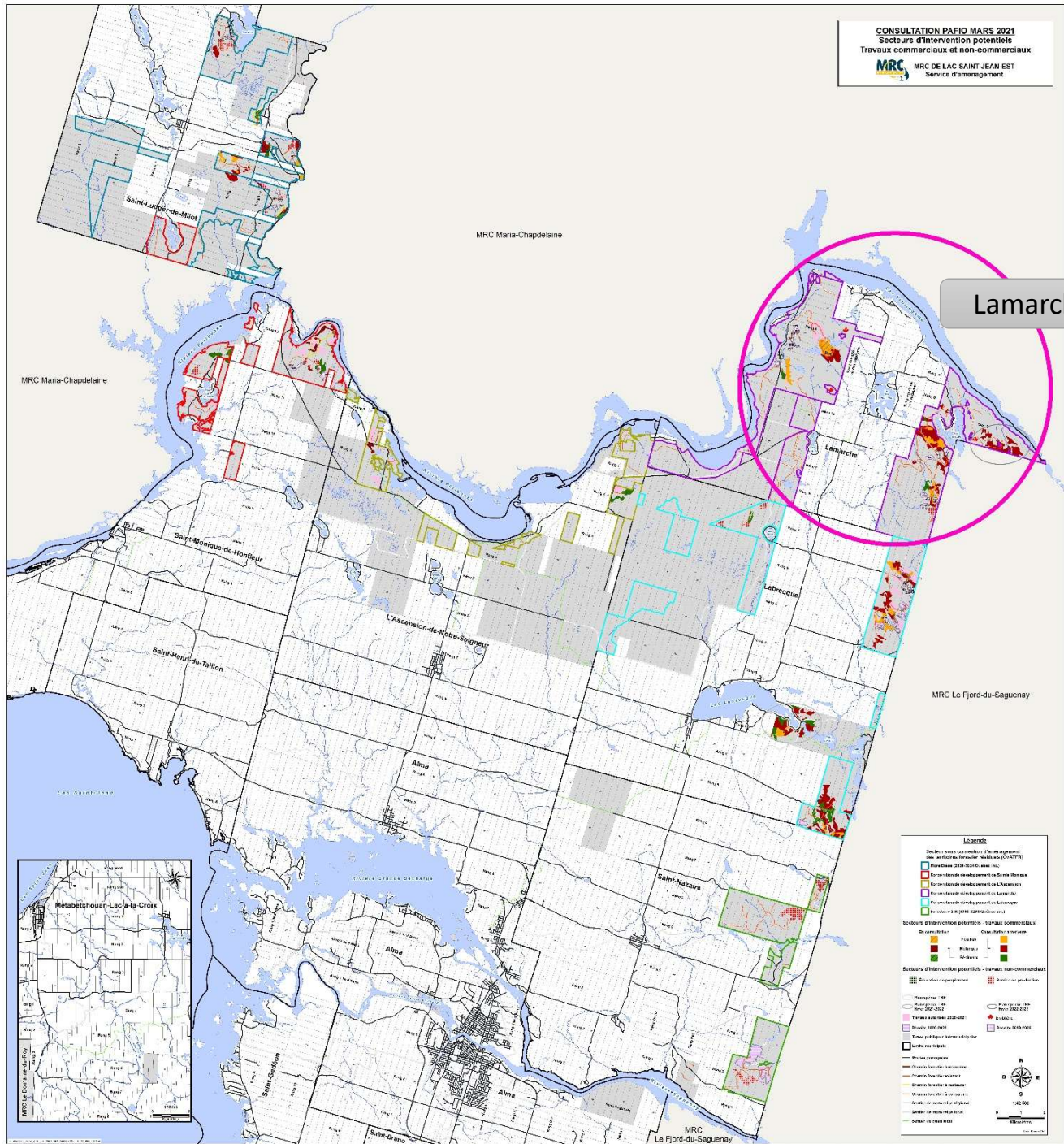
Plan spécial TBE – hors affectation forestière

Planification de récolte hiver 2021-2022
(et en 2022-2023)

- **Superficies résineuses et mélangées très affectées par la TBE**
- Secteur sensible – Paysage
- Harmonisation avec les riverains, le club de ski de fond, la municipalité et les clubs Quad et motoneige
- La MRC désire confier les travaux à la Corporation de développement de Labrecque
- Procéder à une simulation visuelle
- Dérogation pour excéder superficie maximale de 10 ha, séparateurs de 100 m et possibilité annuelle.

Secteur plan spécial TBE - Lac Labrecque





Lamarche

Légende

Secteurs avec occupation d'aménagement des territoires (planche attachée au PAFIO)

- Zone d'usage (ZSU) - FCU (CLM) inc.
- Espace d'usage de développement de Service Régional
- Espace d'usage de développement de Service Régional
- Espace d'usage de développement de Service Régional
- Espace d'usage de développement de Service Régional
- Espace d'usage de développement de Service Régional
- Espace d'usage de développement de Service Régional
- Espace d'usage de développement de Service Régional
- Espace d'usage de développement de Service Régional
- Espace d'usage de développement de Service Régional

Secteurs d'intervention potentiels - Travaux commerciaux

De couleur: Favorable Neutre Défavorable

Secteurs d'intervention potentiels - Travaux non-commerciaux

Favorable Neutre Défavorable

Favorable Neutre Défavorable

Favorable Neutre Défavorable

Favorable Neutre Défavorable

Autres

- Période 1990-1994
- Période 1995-1999
- Période 2000-2004
- Période 2005-2009
- Période 2010-2014
- Période 2015-2019
- Période 2020-2024
- Période 2025-2029
- Période 2030-2034
- Période 2035-2039
- Période 2040-2044
- Période 2045-2049
- Période 2050-2054
- Période 2055-2059
- Période 2060-2064
- Période 2065-2069
- Période 2070-2074
- Période 2075-2079
- Période 2080-2084
- Période 2085-2089
- Période 2090-2094
- Période 2095-2100

Autres

- Route provinciale
- Route régionale
- Route municipale
- Route communautaire
- Route régionale
- Route municipale
- Route communautaire
- Route régionale
- Route municipale
- Route communautaire
- Route régionale
- Route municipale
- Route communautaire
- Route régionale
- Route municipale
- Route communautaire
- Route régionale
- Route municipale
- Route communautaire
- Route régionale
- Route municipale
- Route communautaire

Localisation des SIP – Blocs D et E – Lamarche

Corporation de développement de Lamarche

Planification de récolte 2021-2022

2 secteurs de planification

1 secteur annoncé pour 2022-2023

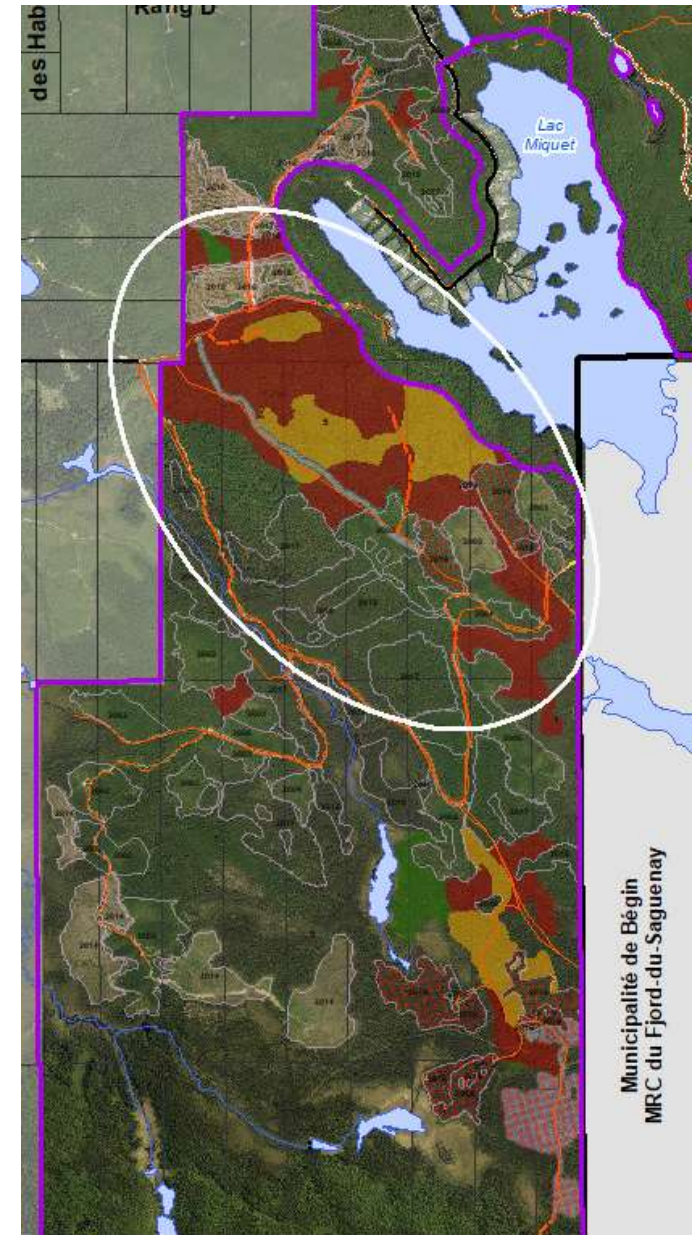
Possibilité de récolte 2021-2022

2 775 m³ SEPM et 3 125 m³ Feuillus

Secteur no.1 Plan spécial TBE

- **Superficies mélangées très affectées par la TBE (+10% de mortalité, 40% de défoliation)**
- Secteur sensible – Paysage
- Harmonisation avec les riverains et la municipalité
- Priorité de récolte 2021-2022
- Procéder à une simulation visuelle
- Dérogation pour excéder superficie maximale de 10 ha, séparateurs de 100 m et possibilité annuelle.

Secteur no.1 Lac Miquet Sud



Localisation des SIP – Blocs D et E – Lamarche

Planification de récolte 2021-2022

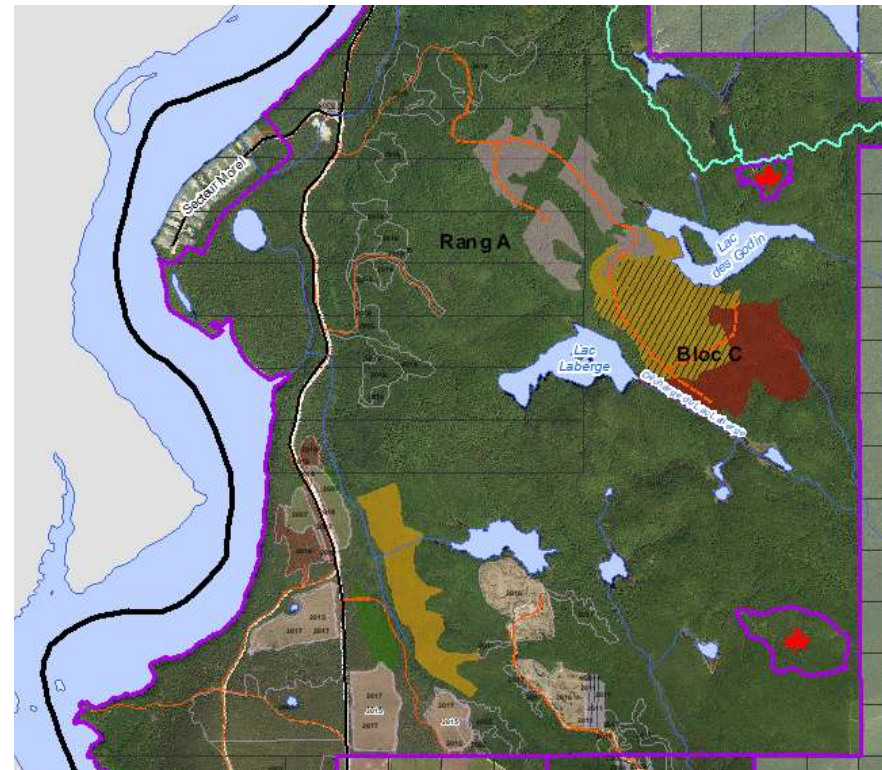
2 secteurs de planification

1 secteur annoncé pour 2022-2023

Secteur no.2

- Secteur sensible – Paysage
- **Beaucoup de volume résiduel feuillu**
- Harmonisation réalisée en 2018 avec les riverains et la municipalité
- Procéder à une simulation visuelle
- Taux de perturbation dans l'environnement visuel à surveiller lors de l'émission des permis de récolte.

Secteur no.2 Morel



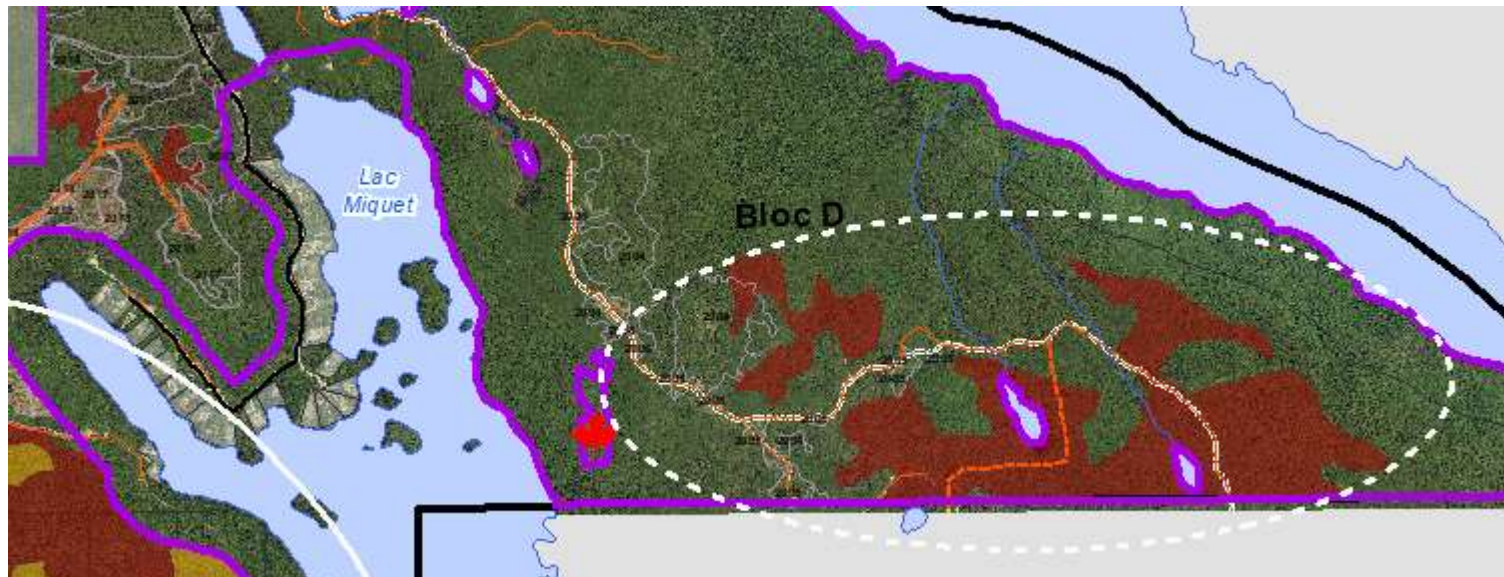
Localisation des SIP – Blocs D et E – Lamarche

Planification de récolte hiver 2022-2023

1 secteur en **Plan spécial TBE 2022**

- **Superficies résineuses très affectées par la TBE (40% de défoliation et +)**
- Devient prioritaire - passage par Bégin
- Préparer les chemins en 2021 pour travaux 2022-2023
- Impact paysage à analyser

Secteur 3 Lac Miquet Nord



Localisation des SIP – Bloc F – L'Ascension

Corporation de développement de L'Ascension

Planification de récolte 2021-2022

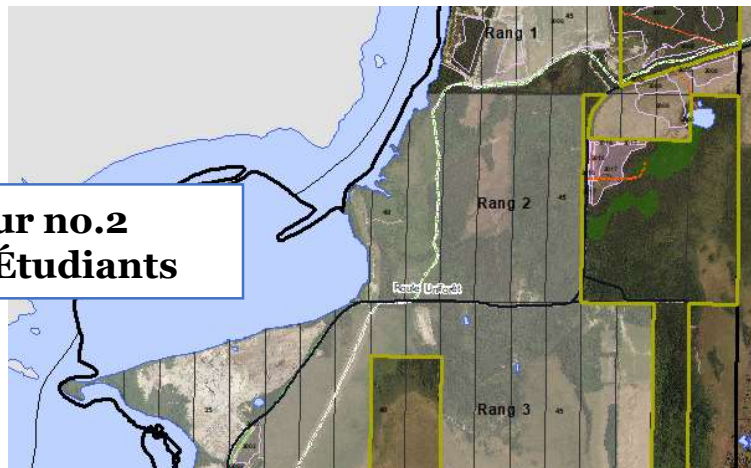
2 secteurs de planification

Possibilité de récolte 2021-2022

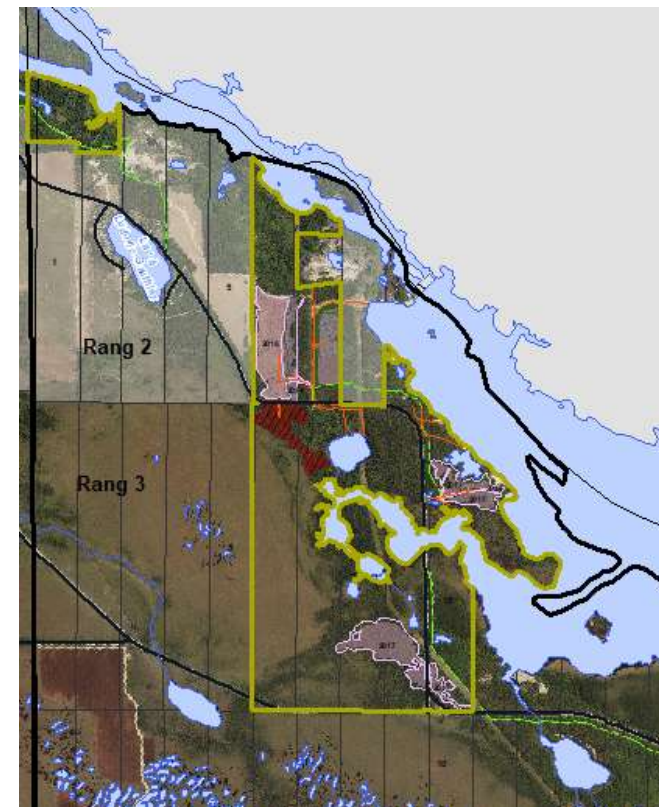
1 000 m³ SEPM et 425 m³ Feuillus

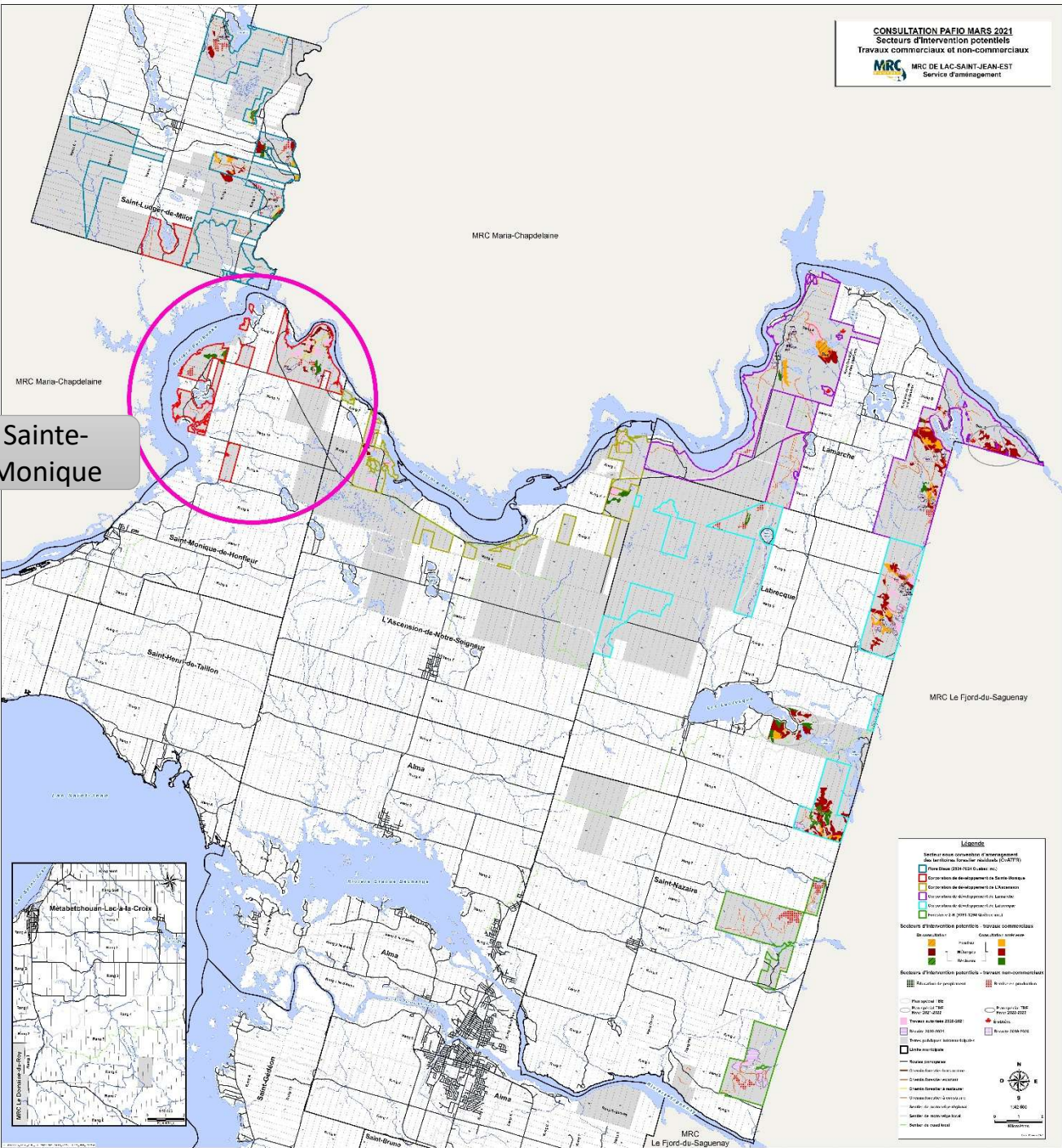
- Petites superficies – secteur résineux
- La récupération du chablis en 2017-2018 a amené une récolte plus importante
- Travaux de récolte moins important

Secteur no.2
Lac des Étudiants



Secteur no.1
Chute du Diable





Sainte-Monique

Localisation des SIP – Bloc G – Sainte-Monique

Corporation de développement de Sainte-Monique

Planification de récolte 2021-2022
2 secteurs de planification

Possibilité de récolte 2021-2022
1 475 m³ SEPM et 1 100 m³ Feuillus

Secteur no.1

- **Plusieurs superficies affectées par la TBE**

Secteur no.1
Méandre à François



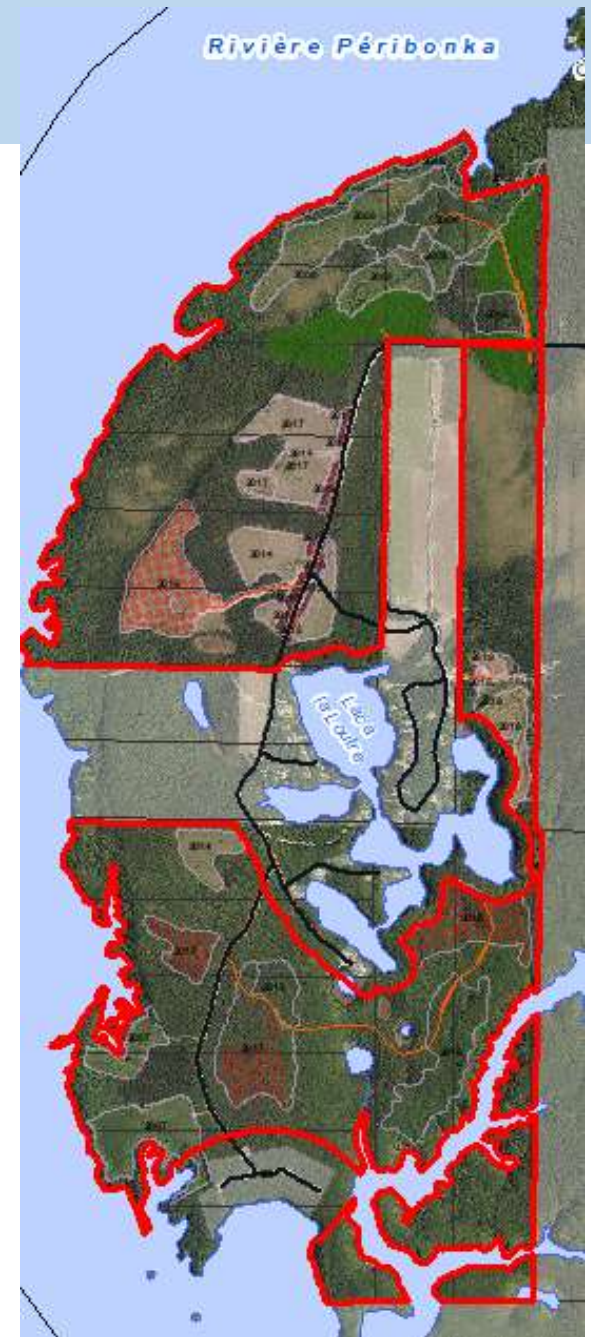
Localisation des SIP – Bloc G – Sainte-Monique

Planification de récolte 2021-2022 2 secteurs de planification

Secteur no.2

- Superficies – secteurs résineux le long du rang 12 et du chemin d'accès au Lac-à-la-Loutre
- Récupération des tiges affectées par le chablis le long des chemins
- Travaux de remise en production des anciennes coupes

**Secteur no.2
Lac-à-la-Loutre**



Localisation des SIP – Bloc H – Saint-Ludger-de-Milot

Flore Bleue - Saint-Ludger-de-Milot

Planification de récolte 2021-2022

1 secteur plan spécial TBE

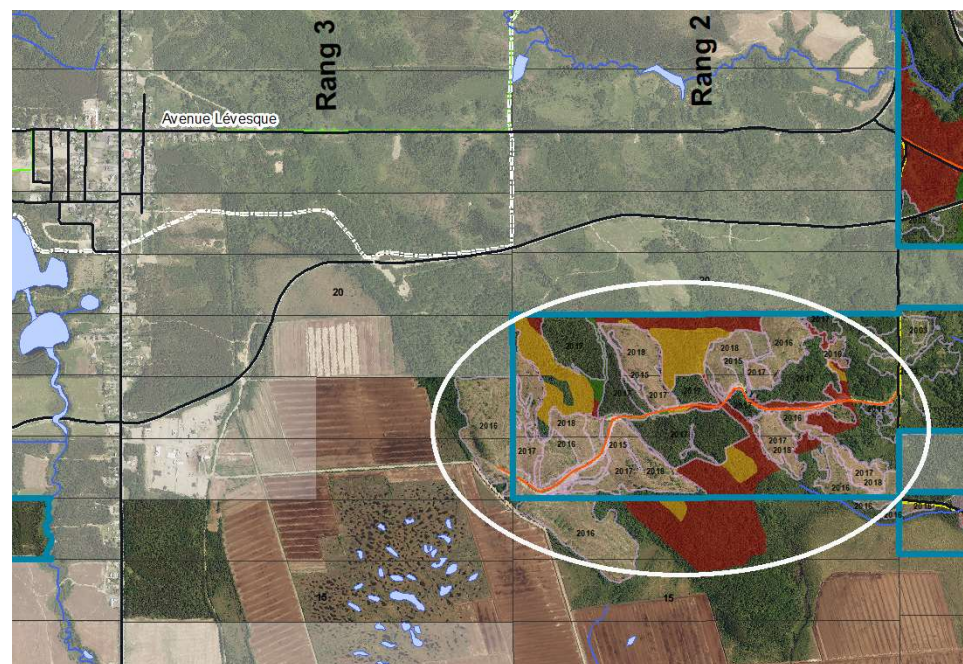
3 secteurs de récolte

Possibilité de récolte 2021-2022 :

1 750 m³ SEPM et 1 800 m³ Feuillus

Secteur Plan spécial

- **Plusieurs superficies – les blocs résineux sont affectés par la TBE**
- Secteur ayant déjà fait l'objet d'un plan spécial en 2015
- Dérogation pour excéder superficie maximale de 10 ha, séparateurs de 100 m et possibilité annuelle.
- Travaux de récolte important
- Impact visuel du village



Secteur Plan spécial- Tourbière

Localisation des SIP – Bloc H – Saint-Ludger-de-Milot

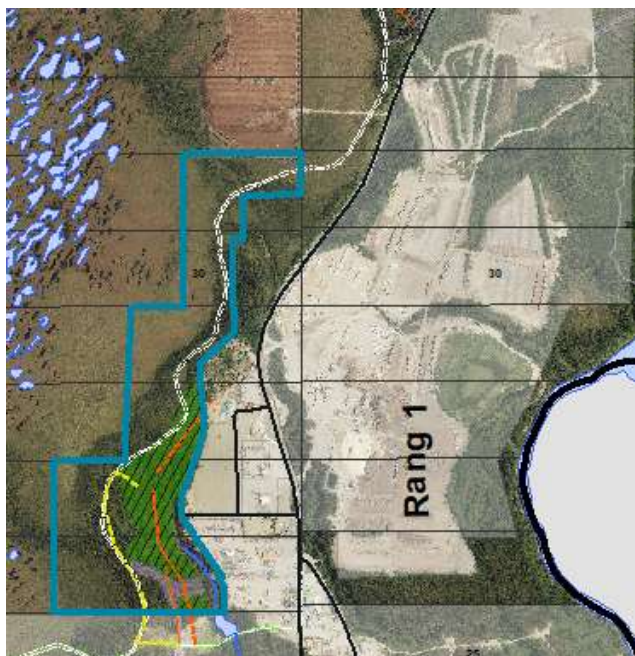
Planification de récolte 2021-2022

3 secteurs de récolte

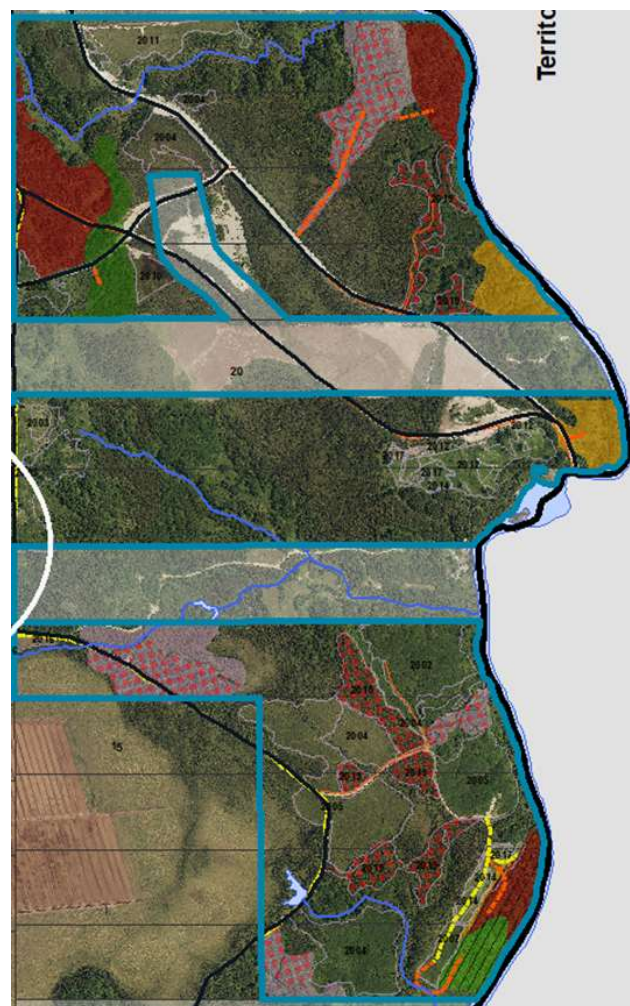
Secteurs nos.1 et 2

- Secteurs résineux et mélangés à proximité du parc industriel, de la rivière Alex et de la Route Uniforêt
- Secteur difficile d'accès
- Présences de cours d'eau et de milieux humides
- **Récupération des tiges affectées par la TBE**

Secteur no.1 Scierie



Secteur no.2 Rivière Alex et Route Uniforêt



Localisation des SIP – Bloc H – Saint-Ludger-de-Milot

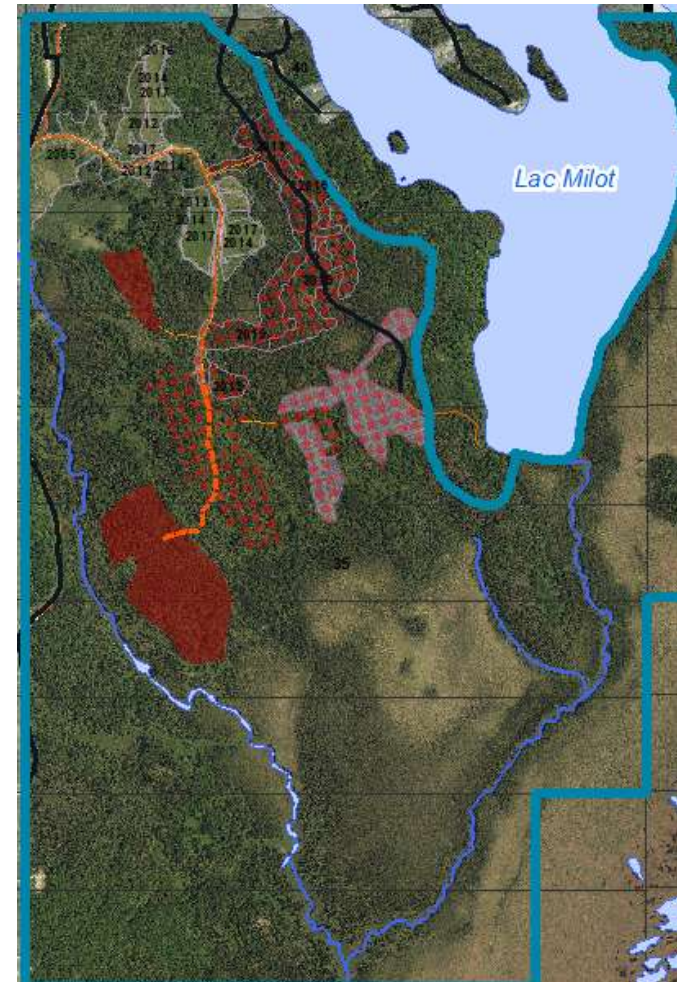
Planification de récolte 2021-2022

3 secteurs de récolte

Secteur no.3

- Secteurs résineux à l'ouest du lac Milot
- **Récupération des tiges affectées par la TBE**
- **Peuplements sénescence avancée**
- Présence de chablis

Secteur no.3 Lac Milot



Localisation des SIP – Autres territoires

Secteur SUD

Planification de récolte 2021-2022 ?

Possibilité de récolte 2021-2022

1 500 m³ SEPM et 1 675 m³ Feuillus

1 seul secteur

Métabetchouan-Lac-à-la-Croix

- Si possibilité de mise en marché via le BMMB



Dates importantes à retenir

- **Consultation: du 22 mars au 16 avril 2021**
- **Formuler un commentaire ou une demande: au plus tard le 16 avril 2021**
- **Documents disponibles sur le site Internet de la MRC (en raison de la crise sanitaire)**
www.mrclacsaintjeanest.qc.ca

Période de question et échanges

Merci de votre attention